

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NATURAL PYRAZINES 10

UFI: 8F44-JWJ2-200V-3QFU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Axxence Aromatic GmbH	
Rue:	Tackenweide 28	
Lieu:	D-46446 Emmerich am Rhein	
Téléphone:	+ 49 2822 68561 0	Téléfax: + 49 2822 68561 39
E-mail:	info@axxence.com	
Interlocuteur:	Safety Team	Téléphone: + 49 2822 68561 0
E-mail:	safety-documentation@axxence.com	
Internet:	www.axxence.de	
Service responsable:	Safety Management	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 2822 68561 99

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE
NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE
NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE
NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 2 de 12

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13360-65-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE			21 - 25 %
	236-417-1			
	Acute Tox. 4; H302			
13925-03-6	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE			20 - 24 %
	237-692-0			
	Acute Tox. 4; H302			
13360-64-0	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE			14 - 17 %
	236-416-6			
	Acute Tox. 4; H302			
15707-34-3	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE			9 - 12 %
	639-047-2			
	Acute Tox. 4; H302			
13925-07-0	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE			6 - 9 %
	237-694-1			
	Acute Tox. 4; H302			
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE			5 - 8 %
	238-712-0			
	Acute Tox. 4; H302			
123-32-0	NATURAL 2,5-DIMETHYLPYRAZINE			4 - 7 %
	204-618-3			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4; H226 H302			
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE			2 - 5 %
	239-799-8			
	Acute Tox. 4; H302			
18138-04-0	NATURAL 2,3-DIETHYL-5-METHYLPYRAZINE			0 - 2 %
	242-024-6			
32736-91-7	NATURAL 2,5-DIETHYL-3-METHYLPYRAZINE			0 - 2 %
	Acute Tox. 4; H302			
18138-05-1	NATURAL 3,5-DIETHYL-2-METHYLPYRAZINE			0 - 2 %
	Acute Tox. 4; H302			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13360-65-1	236-417-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE	21 - 25 %
		par voie orale: DL50 = 456 mg/kg	
13925-03-6	237-692-0	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE	20 - 24 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
13360-64-0	236-416-6	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE	14 - 17 %
		par voie orale: DL50 = 900 mg/kg	
15707-34-3	639-047-2	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE	9 - 12 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
13925-07-0	237-694-1	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE	6 - 9 %
		par voie orale: DL50 = 456 mg/kg	
14667-55-1	238-712-0	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE	5 - 8 %
		par voie orale: DL50 = 806 mg/kg	
123-32-0	204-618-3	NATURAL 2,5-DIMETHYLPYRAZINE	4 - 7 %
		par voie orale: DL50 = 1020 mg/kg	
15707-23-0	239-799-8	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE	2 - 5 %
		par voie orale: DL50 = 600 mg/kg	
32736-91-7		NATURAL 2,5-DIETHYL-3-METHYLPYRAZINE	0 - 2 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
18138-05-1		NATURAL 3,5-DIETHYL-2-METHYLPYRAZINE	0 - 2 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 4 de 12

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 5 de 12

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Incolore à jaune pâle	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		~180 °C
Inflammabilité:		non applicable
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		64 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Hydrosolubilité:		Non
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		0,97 g/cm³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non explosif conforme UE A.14

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 6 de 12

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 640,7 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13360-65-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 456 mg/kg	Rat		
13925-03-6	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE				
	orale	ATE 500 mg/kg			
13360-64-0	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 900 mg/kg	Rat	Drug and Chemical Toxicology. 1980	
15707-34-3	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	ATE 500 mg/kg			
13925-07-0	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 456 mg/kg	Rat		
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 806 mg/kg	Rat	Drug and Chemical Toxicology. 1980	
123-32-0	NATURAL 2,5-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 1020 mg/kg	Rat	TheGoodScentCompa ny	
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 600 mg/kg	Rat	REACH Registration	OECD 401
32736-91-7	NATURAL 2,5-DIETHYL-3-METHYLPYRAZINE				
	orale	ATE 500 mg/kg			
18138-05-1	NATURAL 3,5-DIETHYL-2-METHYLPYRAZINE				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 8 de 12

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	82,63	96 h	Algue verte	Danish QSAR Database
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Registration

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE			
	OECD 301D	7%	28	REACH Registration
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
13360-65-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE	2,07
13925-03-6	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE	1,2
13360-64-0	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE	1,2
15707-34-3	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE	1,46
13925-07-0	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE	1,457
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE	0,95
123-32-0	NATURAL 2,5-DIMETHYLPYRAZINE	0,63
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE	1,42
18138-04-0	NATURAL 2,3-DIETHYL-5-METHYLPYRAZINE	1,95
32736-91-7	NATURAL 2,5-DIETHYL-3-METHYLPYRAZINE	1,966
18138-05-1	NATURAL 3,5-DIETHYL-2-METHYLPYRAZINE	1,966

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 9 de 12

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 10 de 12

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 83 % (805,1 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 100 % (970 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 11 de 12

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,5,6,7,9,10,11,14,15,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL PYRAZINES 10

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314910

Page 12 de 12

est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)